

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 15 Rue César Campinchi, Tel : 04 95 47 06 48

Commune de VESCOVATO (20215)

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 9 octobre 2026, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de : Monsieur Michel MICAELLI, demeurant actuellement à SAN NICOLAO (20230), EHPAD Eugénia, Moriani Plage, né à VESCOVATO (Haute Corse) le 3 décembre 1937, Et sa défunte épouse, Madame Annie Carmelle Jeanne YUNG, en son vivant demeurant à LA SEYNE SUR MER (VAR), Chemin du Vieux Reynier La Commandante La Montagnère, née à CONSTANTINE (ALGERIE) le 22 septembre 1939, décédée depuis à LA SEYNE SUR MER (Var) le 4 novembre 2007.

Sur : Une parcelle de terre sur laquelle est édiflée une petite construction avec terrasse carrelée sur le devant, et un abri de jardin, le tout cadastré section C numéro 128, lieu-dit « Belvédère », d'une contenance de 3 ares 30 centiares.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office.gauchet.thoron@notaires.fr